

in Grandjean, G., Piet, G., *Polémiques à l'école. Perspectives internationales sur le lien social*, Paris, Armand Colin, 2012, pp. 67-88.

# 3

## Polémique sur le port du voile à l'école en Belgique: le voile comme argument «épiphénoménal»?

*Grégory Piet*

### Introduction

Pour une «affaire» qui n'aurait pas encore eu lieu (Amiraux, 2009), le port du voile fait couler beaucoup d'encre depuis la fin des années 1980. Pour autant, le cas belge reste toujours aussi intéressant aujourd'hui. Cet intérêt pourrait s'expliquer, d'une part par la proximité géographique avec la France où «l'affaire du foulard», comme la nomment les médias, a été très riche, politiquement, socialement et scientifiquement parlant et, d'autre part par la situation actuelle puisque le législateur belge a, depuis le début des années 2000, décidé de ne pas décider. Ou, plus précisément, il a décidé de laisser la responsabilité aux établissements scolaires de l'acceptation ou de l'interdiction du port du voile, et ce, non sans tensions politiques et tentatives de légiférer avortées.

Si ce chapitre se propose de faire une étude sur la «polémique<sup>1</sup> du foulard», c'est essentiellement pour comprendre comment, dans le contexte

1. D'un point de vue épistémologique, nous préférerons la terminologie de la «polémique» pour parler des débats dans les arènes publiques sur le port du voile à l'école en Belgique ou en France, et ce, en référence aux distinctions établies par Francis Chateauraynaud et Didier Torny par rapport aux crises, aux controverses, aux alertes, aux affaires, par exemple (1999, p. 73-87).

belge, l'évolution des discours et des arguments sur le port du voile a pu évoluer, eu égard aux multiples épreuves depuis 1989 et leur passage de simples négociations au sein d'établissements scolaires à «une épreuve de force» (Chateauraynaud, 2007) visible au niveau des sondages d'opinions et des débats politiques actuels, en passant par un «dialogue social» marqué par des affaires en justice et des débats publics, par exemple.

Certes, le voile à l'école en Belgique était porté par les jeunes filles musulmanes dans les écoles dans les années 1970 (Panafit, 1999), mais il ne devient polémique qu'au moment où sont médiatisées les premières «polémiques» françaises.

Sommes-nous dès lors en présence d'une véritable polémique sur le port du voile, nous indiquant qu'elle est au cœur d'une épreuve de force et d'un débat politique récurrent depuis vingt ans? Ou, *a contrario*, sommes-nous confrontés à une instrumentalisation d'un objet qualifiant un débat de société plus complexe et plus large en tenant compte des implications que cela peut avoir sur l'étude du politique et les frontières entre espace public et privé, par exemple? Autrement dit, étudions-nous un épiphénomène d'un problème sociétal plus vaste ou au contraire, le port du voile est-il ce problème sociétal? Nous porterons en tout cas l'analyse de ce chapitre à ce niveau afin de tenter de préciser les reliefs et imbrications des polémiques.

Pour y répondre, nous partirons de l'analyse du contenu de la presse écrite proposée par la méthode Morin-Chartier (Leray, 2008). Cette méthodologie quanti-qualitative permettra, d'abord, de préciser les périodes et le niveau d'intensité de la polémique ainsi que d'identifier toute une série de sujets majeurs la traversant. Ensuite, elle aidera à réaliser une étude qualitative sur les arguments des auteurs-acteurs (politiques, publiques, scientifiques, médiatiques, etc.) s'exprimant dans les médias. Enfin, nous compléterons notre analyse argumentative par l'apport de trois techniques d'argumentation développées par Chaïm Perelman (1988): (1) la définition, (2) les liaisons et la comparaison et (3) la hiérarchisation.

Pour notre terrain, nous avons fait le choix de deux quotidiens belges (*Le Soir* et *La Libre Belgique*) pour des raisons pratiques, d'une part, au vu des archives disponibles de ces deux journaux et par la bonne renommée de ces deux quotidiens de référence, d'autre part (Jamet, Jannet, 1999; Merrill, 2000). Enfin, voyant que la polémique se maintenait à l'actualité médiatique et politique, il a été décidé de clore la recherche au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## Évolution des arguments sur le port du voile à l'école en Belgique

La première étape de la méthode Morin-Chartier consiste à établir une grille d'analyse regroupant l'ensemble des éléments de l'événement que l'on désire retracer (Leray, 2008, p. 20). Notre grille d'analyse se centre sur trois variables :

- d'abord, l'étude des « périodes » fixe la temporalité des arguments et leur évolution ;
- l'étude des « sujets », ensuite, identifie les thématiques générales développées tout au long de la polémique. Notre grille d'analyse en compte neuf : « autorisation », « interdiction », « politisation », « affaire en justice », « débat », « polémiques associées », « étranger/comparaison », « mobilisation/manifestation » et « divers » ;
- l'étude des « dossiers », enfin, constitue les dérivés d'un sujet et a pour but d'en préciser le contenu (Leray, 2008, p. 23). Nous nous concentrerons sur l'analyse des dossiers de quatre sujets les plus pertinents pour la visée de cette recherche. *Primo*, le sujet « politisation » mesurera la part des références aux acteurs et partis politiques sur cette polémique et montrera comment ces derniers en parlent. *Secundo*, le sujet « comparaison avec l'étranger » extraîtra l'influence étrangère des autres polémiques sur le port du voile à l'école. *Tertio*, les « polémiques associées » mettront en exergue les implications de la polémique et son importance au sein d'autres considérations sociales, publiques et politiques de premier ordre. *Quarto*, le dernier dossier soulevé s'apparente au sujet « débat ».

La deuxième étape de la méthode Morin-Chartier repose sur une analyse des unités d'information (UI) – autrement dit la mise en avant des arguments recueillis dans les articles de presse. Pour l'approche quantitative (périodes, sujets et dossiers), notre étude se cantonnera<sup>1</sup> aux titres des articles comptabilisés afin de limiter notre matériel d'analyse et de pouvoir en extraire des données exploitables. Pour l'approche qualitative, nous analyserons, au regard des trois techniques précédemment choisies de Perelman, toutes les unités d'information des articles (titre et corps) afin d'en extraire les arguments des différents groupes d'acteurs.

1. Pour cette recherche, nous ne recourons qu'à une partie de la méthode Morin-Chartier et laissons de côté l'étude de l'orientation et de la partialité de la presse, non nécessaire pour notre démonstration.

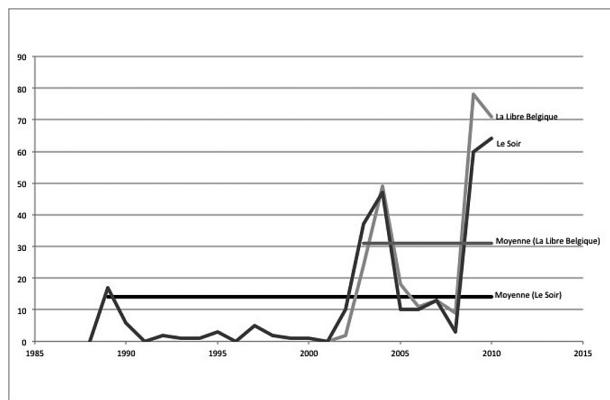
### ***Approche quanti-qualitative de la méthode Morin-Chartier***

Au terme de la récolte de données, nous avons sorti du corpus médiatique 568 articles (293 pour *Le Soir* entre 1989 et 2010 et 275 pour *La Libre Belgique* entre 2002 et 2010) englobant des discours et interventions d'acteurs politiques (partis politiques, hommes politiques, etc.), publiques (associations, acteurs religieux, acteurs juridiques, etc.), médiatiques (journalistes) et des experts (scientifiques, etc.), eux-mêmes répartis en près de 3 000 unités d'informations.

#### **Définir les pics et les creux: historique de la controverse**

Afin de structurer l'analyse médiatique, il convient en premier lieu d'établir la temporalité de la polémique (voir Figure 1). Cinq périodes sont à distinguer: l'origine<sup>1</sup>, une première disparition de la polémique des agendas médiatique et politique, un premier retour 2003-2004, une deuxième disparition de la polémique et un deuxième retour en 2009-2010.

**Figure 1. Pics et creux**



1. Entendez par «l'origine»: les premières évocations de la polémique du port du voile à l'école en Belgique.

Le découpage de l'actualité par périodes nous a demandé de trouver une mesure de référence afin d'identifier les pics et les creux. Nous avons donc utilisé la moyenne par quotidien : 293 articles/21 ans (1989 à 2010), soit 14 articles de moyenne pour *Le Soir* et 275 articles/9 ans (de 2002 à 2010), soit 31 articles de moyenne pour *La Libre Belgique*.

Nous pouvons à ce titre isoler cinq pics. Un premier pic, pour *Le Soir*, en 1989 (17 articles) marque le début de la polémique. Un deuxième et un troisième pic en 2003 (37 articles) et en 2004 (47 articles) pointent le retour de la polémique dans les agendas médiatique et politique. Un quatrième et cinquième pics en 2009 (60 articles) et 2010 (64 articles) sont assimilés à un nouveau retour de la polémique. Pour *La Libre Belgique*, nous relevons trois pics : un premier en 2004 (49 articles), un deuxième en 2009 (78 articles) et un troisième en 2010 (71 articles). Nous pourrions cependant extrapoler que, sur une période plus longue et eu égard à la moyenne « partielle » de *La Libre Belgique* établie sur 9 ans d'archives, les 24 articles publiés en 2003 pourraient être aisément comptabilisés comme pic supplémentaire.

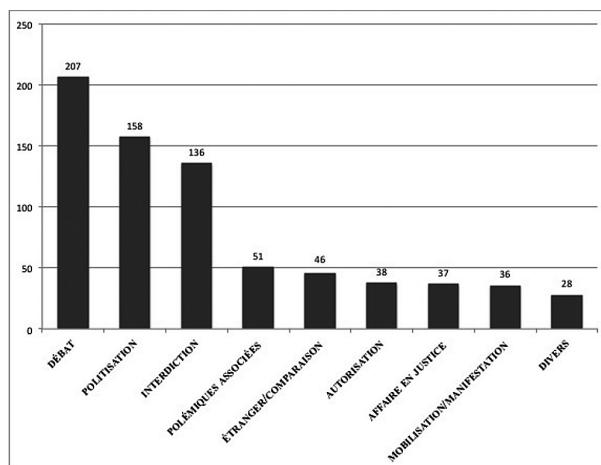
#### Étudier la fréquence des sujets et des dossiers

Nous pouvons, en deuxième lieu, étudier les fréquences par sujet et par dossier de l'actualité consacrée à la polémique. Neuf sujets ont été extraits de l'étude des titres des 568 articles. Comme évoqué précédemment, quatre sujets retiendront notre attention dans l'étude de la fréquence, demandant une analyse complémentaire appuyée par l'étude de leurs dossiers : « la politisation », « les polémiques associées », « la comparaison avec l'étranger » et « les débats ».

Le sujet « divers » (4 %) a la plus faible fréquence et englobe des articles relatifs à des enquêtes et sondages sur le port du voile à l'école ainsi que des « brèves » (souvent produites par les agences de presse).

À hauteur de 5 % de l'information, les sujets « mobilisations/manifestations », « affaire en justice », « autorisation » sont relativement peu abordés indépendamment les uns des autres. Le sujet « mobilisations/manifestations » est essentiellement présent lors de l'origine de la controverse et lors des deux retours de la controverse en 2003-2004 et 2009-2010 ou lors des rentrées scolaires (août, septembre et octobre). Quant aux affaires en justice, nous les retrouvons durant toutes les périodes sans qu'elles ne soient un facteur premier dans la reprise de la polémique. Elles apparaissent comme éléments d'amplification de la polémique, additionnés aux mobilisations et aux manifestations. Concernant le sujet « autorisation »,

Figure 2. Contenu médiatique: présentation des neuf sujets

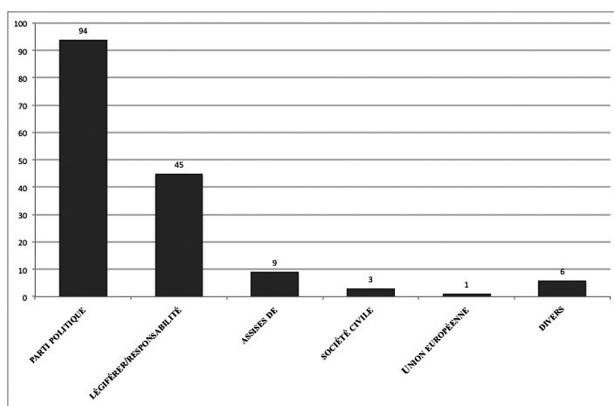


il révèle le pourcentage d'articles qui envisagent positivement l'inscription du voile à l'école, parfois sous conditions ou aménagements: soit en opérant une distinction entre le port du voile en classe ou dans l'établissement scolaire, par exemple, soit en insistant sur son caractère unique ne devant interférer avec le suivi de cours comme la biologie ou l'éducation physique.

*A contrario*, le sujet «interdiction» (19 %) est largement traité dans les articles et titres, sans pour autant amener dans l'analyse de ce sujet de nombreuses informations sur la polémique. En dehors de liens établis avec le sujet «débat» (cf. *infra*), l'interdiction du voile porte essentiellement sur les stages des étudiantes et la distinction qu'il convient d'opérer entre l'espace public et l'établissement scolaire relativement clos. De même, la considération de l'uniforme est réapparue dans la polémique au nom de l'égalité des étudiantes.

La «politisation» du débat (21 %) nous montre que les partis politiques (59 %) sont à l'œuvre dans la polémique. À ce titre, les enjeux électoraux sont souvent mis en exergue dans le traitement médiatique tant sur la prise en compte du voile dans les programmes des partis que sur les discours des acteurs politiques.

Figure 3. Présentation du sujet « politisation »



Le voile a également été un vecteur de conflit au sein des partis politiques entre les partisans d'une autorisation sous conditions et les partisans d'une interdiction. On peut relever diverses tensions, les plus marquantes: au Parti socialiste (PS) entre Yvan Ylieff et Charles Picqué, par exemple, au début des années 1990 et au PRL/MR<sup>1</sup> entre Hervé Hasquin, Pierre Hazette et Daniel et Denis Ducarme, dans le courant des années 1990 et 2000, autour de l'autorisation sans ou sous condition du port du voile à l'école.

Aux côtés de considérations politiques, si le dossier « légitérer et responsabilité des écoles » (28 %) est deux fois moins représenté dans le sujet « politisation », il n'en est pas moins essentiel. Il reste en effet le marqueur d'une demande de la part de sociétés civiles et des établissements scolaires de légitérer car, dès l'origine de la polémique, les décisions des écoles visant à interdire le voile sont contestées par des mouvements sociaux comme « Touche pas à mon foulard » et les familles des élèves voilées. Certains partis politiques islamiques (essentiellement à Bruxelles) se mobilisent également contre ces nouveaux règlements et tentent de politiser « le voile », voire de l'instrumentaliser. Cette pression des établissements scolaires sur les décideurs est constamment répétée

1. Le Parti réformateur libéral (PRL) est devenu le Mouvement réformateur (MR) en 2002: une coalition de plusieurs partis politiques de droite et de centre-droit reprenant le PRL, le FDF et le MCC. Le FDF s'est retiré de la coalition MR en septembre 2011.

## Polémiques à l'école

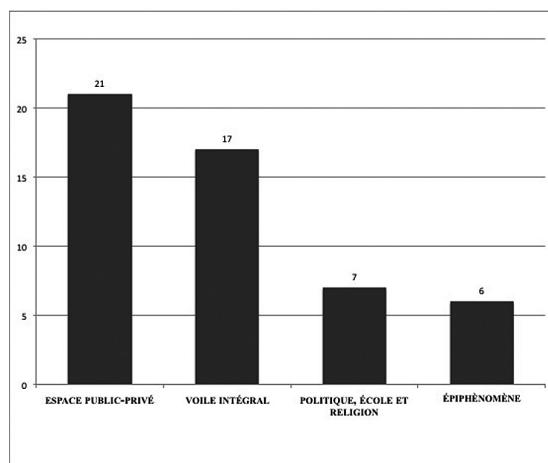
lors des retours de la polémique. Cela étant, pour la majorité des acteurs des établissements scolaires, ce n'est pas tant l'orientation de la décision (en faveur ou en défaveur d'une interdiction généralisée) qui importe mais la décision en elle-même. Dans la situation actuelle, les règlements d'ordre intérieur établis par les Pouvoirs organisateurs (PO) des écoles fixent les normes. Or, un phénomène de ghettoïsation de certains établissements scolaires a tendance à se développer : d'aucuns autorisant le voile, d'autres l'interdisant. Ces modifications des règlements d'ordre intérieur sont souvent le reflet d'expériences ratées dans certaines écoles pilotes. C'est le cas de l'Athénée royal de Marchienne-au-Pont qui, après dix ans de promotion d'un modèle de vivre-ensemble et l'autorisation du port du voile, décide de l'interdire en juin 2006. Par ailleurs, les mobilisations sont récurrentes en cas de changement du règlement d'ordre intérieur ou lors d'affaires en justice suite au renvoi d'élèves refusant d'enlever le voile.

Enfin, les Assises de l'interculturalité<sup>1</sup> ont une place relativement importante dans ce sujet « politisation » en amplifiant la visibilité du débat sur le port du voile dans l'espace public et à l'école en Belgique lors de leur lancement en septembre 2009 et lors de la diffusion de leurs résultats durant l'automne 2010.

Le constat que nous faisons à ce stade de la recherche est que la « politisation » est toujours au cœur des deux retours de la polémique en 2003-2004 et 2009-2010 et trois facteurs y sont combinés : les enjeux électoraux, la division des partis au départ des convictions de chaque parlementaire et la demande de prise de responsabilité du législateur en la matière.

1. L'accord du gouvernement fédéral du 18 mars 2008 prévoyait le lancement d'« Assises de l'interculturalité ». L'initiative sera pilotée d'un point de vue politique par la vice-Première ministre et ministre de l'Égalité des chances, Joëlle Milquet (cdH). Avant cela, en 2004, le gouvernement fédéral avait créé une Commission du dialogue interculturel à l'initiative de Marie Arena (PS), à l'époque ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, des Grandes Villes et de l'Égalité des chances, compétences reprises ensuite par Christian Dupont (PS). Après plus d'un an d'activités et la remise d'un rapport intermédiaire en décembre 2004, la Commission du dialogue interculturel, composée de 22 membres, remit son rapport final en mai 2005 au terme de 68 auditions. Ces deux initiatives poursuivaient un projet lancé par l'ancien Premier ministre Guy Verhofstadt (Open VLD) et l'ancienne vice-Première ministre Laurette Onkelinx (PS) qui avaient instauré en décembre 2002 une table ronde sur le thème « Mieux vivre ensemble ».

Figure 4. Présentation du sujet « polémiques associées »



Grâce au sujet « polémiques associées », nous voyons comment le voile à l'école est mobilisé dans d'autres épreuves (entendons, par là, controverses, polémiques, crises, etc.). Ce faisant, quatre dossiers nous permettent d'en faire la preuve.

D'abord, dans l'argumentation des acteurs politiques, scientifiques, publics et médiatiques, la notion d'« épiphénomène » revient souvent puisque sur les 7 % d'articles que couvre le sujet « polémiques associées » (voir Figure 2), 12 % lui sont consacrés. De même, l'essentiel du débat sur le voile (non plus uniquement à l'école, mais de manière générale) porte sur les frontières actuelles entre l'espace public et l'espace privé au sein de la société belge.

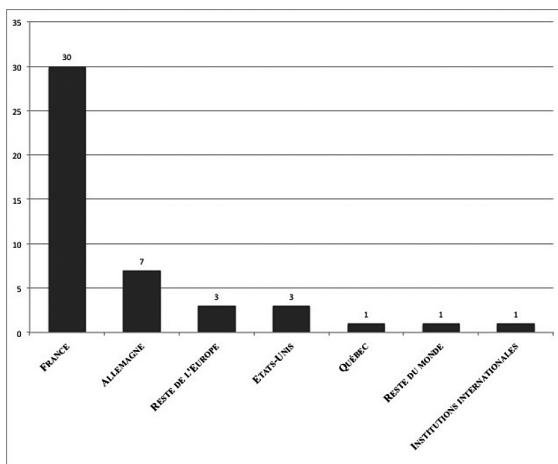
À ce titre, la polémique réapparaît souvent en 2009-2010 mais moins à cause de nouvelles mobilisations qu'au regard à son association au débat sur le voile intégral. Si les deux sujets sont radicalement différents, les discours médiatiques et les argumentations des divers auteurs-acteurs ont tendance à les rapprocher en faisant des liens entre les effets de l'un et de l'autre sur le vivre-ensemble dans la société belge.

Enfin, les Assises de l'interculturalité et les débats sur les congés scolaires, tout comme la possibilité de les coupler avec certaines fêtes musulmanes, ont à nouveau fait émerger une réflexion générale sur le

vivre-ensemble à l'école et dans la société belge en y intégrant *de facto* la question du port du voile.

Nous constatons finalement que dans 7 % des articles, le voile est envisagé comme épiphénomène d'autres débats plus larges sur la société belge et le vivre-ensemble, mais ayant comme effet pervers de réactiver médiatiquement, publiquement et politiquement la polémique et, par extension, l'épreuve de force entre les différents protagonistes.

Figure 5. Présentation du sujet « comparaison avec l'étranger »



Grâce au sujet « comparaison avec l'étranger », nous allons pouvoir entrouvrir l'un des premiers aspects de notre question de recherche : un effet de mimétisme entre le cas français et le cas belge. Nous voyons, dans un premier temps, au terme de notre analyse quantitative que seuls 6 % (voir Figure 2) des articles font un lien avec des situations « similaires » dans les pays limitrophes à la Belgique ou même outre-Atlantique. Le mimétisme, véhiculé dans les médias, est donc relatif.

Par contre, l'influence du cas français est explicite puisque, dans 65 % des articles consacrés à la situation étrangère, la France y est référencée, suivie de l'Allemagne (15 %). Cette approche quantitative ne prend cependant pas en compte les liens que les acteurs peuvent établir, dans leur argumentation, entre les cas belge et français. L'analyse qualitative

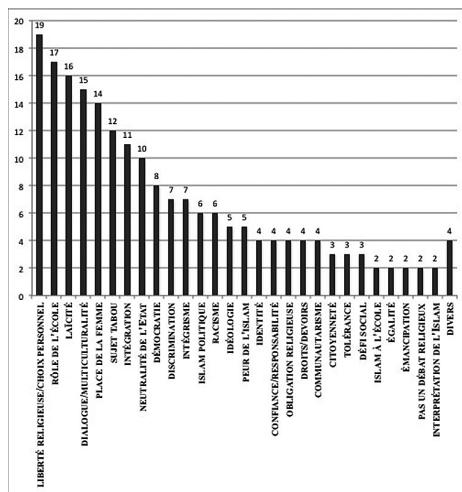
## Polémique sur le port du voile à l'école en Belgique

(cf. *infra*) démontrera que, davantage qu'un mimétisme, la gestion française de la polémique du voile est souvent avancée comme modèle à suivre malgré les écarts entre les deux philosophies différentes de l'État : la neutralité pour la Belgique et la laïcité pour la France (voir chapitre suivant).

Quant aux 20 % restants de ce sujet, ils mettent en exergue soit des prises de positions d'autres pays sur la situation belge, soit des considérations sur d'autres modèles de vivre-ensemble existants et peut-être à promouvoir tels que les accommodements raisonnables au Québec.

Il est *in fine* important de bien comprendre que le cas français, même si les acteurs insistent sur la nécessité de ne pas le confondre avec le cas belge, va véritablement occuper la scène politique dès janvier 2004 suite aux résultats de la Commission Stasi en France sur le port du voile et leur répercussion politique en Belgique, notamment, avec l'échéance électorale de juin 2004 et la proposition des sénateurs Alain Destexhe (MR) et Anne-Marie Lizin (PS) de légitimer et d'interdire le port du voile à l'école.

Figure 6. Présentation du sujet « débat »



Avant tout analyse du sujet « débat », il convient de ne pas négliger la corrélation que nous pouvons établir entre le débat sur le voile, autour du voile et les polémiques associées. En effet, le sujet « débat » associe le port du voile

à l'école en Belgique à d'autres thématiques et arguments qui caractérisent la polémique. Grâce à l'apport de l'étude des dossiers, nous constatons que le débat le plus soulevé établit une relation entre la polémique générale, la liberté religieuse et le choix personnel (9 %). La majorité de l'argumentation repose sur le fait de savoir si les jeunes filles voilées le sont par choix ou par contrainte. Associée, la question de l'émancipation de la femme (7 %) avec ou sans voile se pose également. Ce questionnement est bien souvent mis en relation avec, d'une part, les autorités religieuses islamiques belges qui insistent sur cette obligation religieuse (2 %) contre, d'autre part, des associations comme « Touche pas à mon foulard » ou des élèves et des professeurs de religions qui soulignent le choix personnel de la jeune fille.

Le dossier « rôle de l'école » (8 %) est également riche puisqu'il interroge la place et philosophie de l'école aujourd'hui dans la société belge. De nombreux auteurs-acteurs insistent d'ailleurs sur la neutralité de l'État (5 %) et de l'école comme lieu d'apprentissage et d'exclusion de tout prosélytisme ou de toute idéologie (2 %).

Le débat sur la laïcité (8 %) en Belgique reste très prégnant dans la polémique, qui plus est, sous l'influence du débat français. En effet, lorsque les auteurs-acteurs parlent de la laïcité, ils le font en prenant en exemple la France et la philosophie laïque de l'État en négligeant le caractère neutre et pluriel de l'État belge.

À cela s'ajoute la prise en considération d'un nouveau modèle de vivre-ensemble et de dialogue (7 %) au sein de la société, insistant sur l'ouverture à la communauté musulmane et promouvant une intégration (5 %) par la différence et non par la ressemblance. Cette opposition entre « ressemblance » et « rassemblement » est constamment à l'œuvre dans la polémique : faut-il faire la preuve de l'unicité et traits communs entre les individus pour mieux vivre-ensemble ou, *a contrario*, faire la promotion de nos différences ? Cela reste un débat transversal au voile et plus largement à la place de l'islam en Belgique et en Europe.

Immanquablement dans ce débat, la peur de l'islam (2 %) reste présente que ce soit à travers l'islam politique (3 %), l'intégrisme islamique (3 %), une interprétation abusive des textes (1 %) et des contraintes religieuses (2 %), un repli identitaire (2 %) ou le communautarisme (2 %).

Notre analyse a enfin mis en exergue la crainte d'ouvrir un vrai débat (sujet tabou, 6 %) sur le voile et, plus particulièrement, un débat sur l'islam en Belgique. Cette crainte est d'ailleurs renforcée par une tendance à une assimilation au racisme (3 %) ou à la discrimination (3 %),

lorsque des auteurs-acteurs publics et politiques argumentent en défaveur du voile et défendent la neutralité de l'État ou la laïcité.

### ***Les techniques argumentatives: présenter les arguments***

Après avoir montré les sujets développés par les médias sur le voile à l'école, il reste à mettre en évidence les phases de transformation des arguments et leur temporalité grâce à trois techniques issues de l'étude de l'argumentation (Perelman, 1988) : la définition, les liaisons et la comparaison et la hiérarchisation.

#### **Évolution des définitions et arguments**

À l'origine de la controverse, en 1989, le port du voile est associé à la coutume, au libre choix de la femme musulmane qui le considère comme un élément intégrant de son habillage décent comme le souligne un professeur de religion islamique interviewé<sup>1</sup>. Mais, il est également associé, par l'imam-directeur de la Grande Mosquée de Bruxelles, à une obligation religieuse, qui n'aurait, cependant, jamais « constitué une entrave à l'épanouissement de la femme musulmane<sup>2</sup> ». Dans le même temps, Felice Dassetto développe un argumentaire sur les différents caractères du voile comme « affirmation islamique », « recherche d'identité » et « contre-image de la femme-objet de l'Occident publicitaire<sup>3</sup> ».

Les arguments sur le port du voile se construisent en 1990 sur les mêmes bases précédentes avec l'intervention de jeunes filles voilées qui insistent sur l'obligation religieuse et sur la protection qu'il leur procure : « [je] porte le foulard en rue, par pudeur<sup>4</sup> » pour Malika (élève), il « sert à se protéger des garçons<sup>5</sup> » selon Leila (élève), il « aide simplement la femme à se faire respecter des hommes<sup>6</sup> » pour Leila, « [ma] religion m'impose le foulard<sup>7</sup> » pour Malika, « [ma] religion m'y oblige<sup>8</sup> » selon Leila.

1. Vandemeulebroucke M., « Polémique autour du port du hijab: qui manipule qui? », *Le Soir*, 10 novembre 1989.

2. *Ibid.*

3. Dassetto F., « Carte Blanche – Des foulards sans guerre », *Le Soir*, 3 novembre 1989.

4. Lamensch M., « L'une porte le foulard, l'autre ne le porte pas... Début de dialogue sans voile », *Le Soir*, 17 février 1990.

5. *Ibid.*

6. *Ibid.*

7. *Ibid.*

8. *Ibid.*

## Polémiques à l'école

Le voile est également assimilé à «la soumission de la femme à l'homme» pour Gisèle Halimi<sup>1</sup> et à une dérive religieuse dans le discours médiatique: sectarisme<sup>2</sup>, communautarisme, repli sur soi.

En 1997, une argumentation sur le port du voile autour de Dieu, de l'identité et d'une tentative d'apaisement envers la société belge se développe :

«[il] s'agit d'une question entre toi et Dieu<sup>3</sup>» pour le Centre islamique de Bruxelles, «*l'islam à la belge* [en italique dans le texte] [est] une formule tout à fait acceptable, laissant sous-entendre qu'il ne fallait pas confondre religion et habitudes<sup>4</sup>» selon Centre islamique de Bruxelles, «[le] phénomène du foulard est un phénomène d'identité à relier avec le désenclavement des communautés dans certains quartiers» pour Leyla Ertorun du Centre bruxellois d'action interculturelle, enfin, «le foulard ne constitue pas une provocation à l'égard de la société belge<sup>5</sup>» selon une élève portant le voile.

En 2002, les arguments associés au port du voile restent similaires aux précédents, on y retrouve le même antagonisme et la même contre-argumentation «obligation-liberté»: le voile est «imposé», «revendiqué», «modéré», c'est «le voile de la liberté<sup>6</sup>» comme l'indique Mina Bouselmati (membre de l'Organe chef de culte musulman de Belgique). La soumission de la femme est à nouveau évoquée par Bouselmati<sup>8</sup>. Cependant, un nouvel argument lié à la non-intégration apparaît: «le voile peut être ressenti comme une provocation, un signe de non-intégration<sup>9</sup>» comme l'indique Pierre Hazette, ministre de l'Enseignement secondaire et spécialisé.

En 2003, c'est le phénomène de ghettoïsation de l'école qui est mis en avant par le président exécutif des musulmans de Belgique<sup>10</sup> au même titre que la peur de l'islam et son assimilation à un «islamisme intransigeant<sup>11</sup>» selon Jules Jasselette (PS), échevin de l'Instruction publique en

1. *Ibid.*

2. Vandemeulebroucke M., «Conférence intégration des étrangers», *Le Soir*, 16 janvier 1990.  
3. Claeys J., «Le ramadan commence ce samedi. Les jeunes de l'Islam sont aussi contestataires», *Le Soir*, 11 janvier 1997.

4. *Ibid.*

5. Bourton W. et Schoune C., «Bruxellois d'origine étrangère», *Le Soir*, 26 juin 1997.  
6. Stagiaire, «Il faut préserver la démocratie», *La Libre Belgique*, 27 août 2005.

7. P.D.G., «Le port du voile autorisé dans les écoles», *La Libre Belgique*, 17 mai 2002.  
8. *Ibid.*

9. Gérard A., «Intégration – Entre l'esprit de tolérance et la volonté de réussir une bonne intégration, il y a un léger voile», *Le Soir*, 30 janvier 2002.

10. Belga, «Le port du voile à l'école en question à Bruxelles», *La Libre Belgique*, 27 août 2003.

11. Lambert E., Renette E. et Siccard F., «Province – Certaines écoles autorisent les élèves musulmanes à porter le voile, d'autres pas», *Le Soir*, 4 septembre 2003.

2003 à Liège. Partant, « [la] controverse sur ce simple fichu participe à la méconnaissance de l'islam et des préjugés sur celui-ci<sup>1</sup> » comme le souligne Ismail Batakli, porte-parole du conseil provincial des musulmans de Liège et professeur de religion islamique. L'école est également au centre des préoccupations car si le voile est un symbole et relève d'un caractère sacré, « [l'école] est aussi un espace sacré<sup>2</sup> » comme l'indique Alain Finkielkraut, philosophe.

Le rôle de l'école reste également prégnant dans le débat sur le voile en 2004 où certains acteurs politiques souhaitent légiférer pour « défendre les espaces publics que sont l'école et l'administration, l'égalité homme-femme, la neutralité de l'État et l'ordre public. C'est pour réaffirmer le rôle de l'école comme lieu d'éveil de la conscience critique. C'est pour protéger les mineures et favoriser leur émancipation<sup>3</sup> » comme le souligne Anne-Marie Lizin. Ce type d'argumentation sur la sacralisation de l'espace scolaire est intéressant, au même titre que sa période d'apparition, car nous le retrouvons dans le débat sur le voile en France à la même période (Kahn, 2005 : 87).

L'argument du repli identitaire se maintient également: « gare au repli identitaire et au fantasme islamophobe<sup>4</sup> » pour Philippe Moureaux (PS), bourgmestre de Molenbeek. Tandis que l'intégrisme et le prosélytisme n'échappent pas à la polémique fin 2004: « contre le prosélytisme agressif<sup>5</sup> » comme énoncé par Lizin et Destexhe, « on se trouvait moins face à une question de respect d'une tradition religieuse que devant un prosélytisme intégriste<sup>6</sup> ».

L'argument associant le voile au boycott de certaines cours est récurrent à partir de 2005, même s'il est déjà faiblement énoncé dès 1989, comme le souligne cet enseignant: « [il] n'était pas rare de voir s'installer des tentatives contagieuses de sabotage de certains cours (sciences humaines, histoire) ou carrément de boycott (gymnastique, sports)<sup>7</sup> ».

En 2007, la polémique développe à nouveau des liens avec la laïcité ou plutôt avec une double forme de la laïcité qui est, d'un côté, mobilisée pour admettre le voile, et, de l'autre, pour le refuser<sup>8</sup>. L'argumentation

1. *Ibid.*

2. Finkielkraut A., « La rentrée avec ou sans foulard? », *La Libre Belgique*, 8 septembre 2003.

3. Dorzée H. et Vaes, B., « Une loi disant "bas les voiles"? », *Le Soir*, 6 janvier 2004.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

6. Duchâteau J.-P., « Voile : contre l'intégrisme », *La Libre Belgique*, 27 août 2005.

7. *Ibid.*

8. Coorebyter (de) V., « Les deux laïcités », *Le Soir*, 26 juin 2007.

sur le racisme reste au cœur de l'affaire du voile au départ d'une étude menée par l'Université catholique de Louvain qui conclut sur un « racisme ambiant » dans la société belge: « c'est donc principalement le racisme qui suscite en grande partie l'hostilité au voile<sup>1</sup> » comme le souligne Saroglou (voir Agence européenne des droits fondamentaux, 2009; Saroglou *et alii*, 2009; Hajjat, Mahomed, 2011). Si elle est quasiment absente de la sphère médiatique en 2008, la polémique reste cependant associée à un débat sur la neutralité de l'État, sur la laïcité et sur le racisme.

En 2009 et 2010, les auteurs-acteurs reviennent sur la considération de l'individu et de la femme. Le débat sur la laïcité fait également la Une, au même titre que le débat, à présent, récurrent, sur les frontières mouvantes entre l'espace public et privé. La neutralité de l'État est à nouveau avancée et le questionnement relatif au modèle défendu par l'interculturalité contre le multiculturalisme est au cœur du débat politique, essentiellement lancé par le MR.

#### Liaisons et comparaison

L'argumentation dévoile également des liaisons ou des comparaisons avec d'autres épreuves.

Une première liaison relevée porte sur l'instrumentalisation du voile: « [derrière] le foulard se dissimule en effet un combat des chefs religieux<sup>2</sup> », « combat entre leaders musulmans par foulard et jeunes filles interposées<sup>3</sup> ».

Le tchador est également un élément mis en avant à l'origine de la polémique en comparaison avec le voile: « non au tchador qui dissimule le visage. Oui au foulard qui ne couvre que les cheveux<sup>4</sup> » pour Yvan Ylieff, ministre de l'Éducation nationale, puis ministre de la Culture et de l'Enseignement supérieur.

Le cas français est bien entendu présent par la proximité temporelle des deux polémiques sur le voile: « j'ai [Philippe Moureaux] enregistré avec beaucoup d'intérêt les prises de position de Lionel Jospin<sup>5</sup> » ou encore « [l'affaire] du foulard est à ce point un décalque de la situation française<sup>6</sup> », ce qui accentue ce sentiment d'influence étrangère sur le cas

1. Gutierrez R., « Le racisme exclut le voile », *Le Soir*, 26 mai 2007.

2. Vandemeulebroucke M., « Conférence intégration des étrangers », *op. cit.*

3. Dassetto F., « Carte Blanche – Des foulards sans guerre », *op. cit.*

4. Bouillon P., « Du foulard à "Touche pas à mon pote". Ylieff prend le pouls du monde scolaire », *Le Soir*, 8 novembre 1989.

5. *Ibid.*

6. Vandemeulebroucke M., « Conférence intégration des étrangers », *op. cit.*

belge. Cet effet de contagion est confirmé et prend une véritable ampleur fin 2003-début 2004, lorsque les résultats de la Commission Stasi sont rendus public et que la France décide de déposer un projet de loi visant à interdire le port de signes manifestant ostensiblement l'appartenance religieuse: «[la] France républicaine et jacobine n'est pas le royaume de Belgique, mais le débat dépasse les frontières<sup>1</sup>». Et ce, malgré certaines réactions politiques: «[il] n'y a pas de problème chez nous. On en crée un parce qu'il y a eu de la pluie en France<sup>2</sup>».

À nouveau, comme au début des années 1990, la manipulation par les chefs religieux est remise en évidence en 2006: «[l'islam] européen est plus que jamais sous la tutelle de prédateurs radicaux<sup>3</sup>» comme le souligne Caroline Fourest au même titre que la démocratie et la distinction nécessaire entre l'espace public et privé<sup>4</sup>. L'année suivante, malgré la faible intensité de la polémique, l'islam européen et le port du voile sont portés au niveau des eurodéputés du PPE: «le voile est le symbole d'un pouvoir politique qui tente de s'imposer en Europe» comme le souligne Ahadi, présidente en Allemagne du Comité des ex-musulmans<sup>5</sup>. Le débat sur le décret «inscription» visant à plus de mixité à l'école alimente en 2007 la polémique essentiellement autour de la question du vivre-ensemble et la difficile rencontre à l'école de la diversité culturelle<sup>6</sup>.

Enfin, à cheval sur 2009 et 2010, la polémique réapparaît au travers, d'une part d'un nouveau débat politique sur la burqa et son interdiction et, d'autre part d'une affaire en justice concernant le port du voile par une enseignante voilée dans une école de la ville de Charleroi. De même, le lancement des Assises de l'interculturalité en septembre 2009 tend à travailler la polémique.

### Hiérarchisation

Dès 1989, une hiérarchisation est établie entre le voile et d'autres débats: «[il] faut ramener le problème du foulard à sa juste dimension<sup>7</sup>»,

1. Dorzée H., «La prudence belge à peine voilée», *Le Soir*, 12 décembre 2003.
2. Dorzée H. et Vaes, B., «Réaction – Philippe Moureaux (PS): 'Gare au repli identitaire'», *Le Soir*, 6 janvier 2004.
3. Bernd D., «L'islamiste est dangereux même sans bombe», *Le Soir*, 11 septembre 2006.
4. Voir l'interview de Nadia Geerts dans Dorzée H., «Derrière le voile se cache une dangereuse restriction des rôles de chacun», *Le Soir*, 28 septembre 2006.
5. Ch. Ly., «Deux ex-musulmanes alertent les eurodéputés du PPE», *La Libre Belgique*, 19 septembre 2007.
6. Nandrin J.-F., «Quand les idéologies parasitent le débat», *La Libre Belgique*, 21 juin 2007.
7. Robert F., «La polémique du voile fait long feu à Ixelles», *Le Soir*, 8 décembre 1989.

laissant sous-entendre que le voile n'est que la partie émergée de l'iceberg d'un débat de société plus complexe au sein de la société tel que l'islam en Belgique.

De même, en 1990, Laurette Onkelinx (PS) insiste sur le fait que «la problématique du foulard [...] génère le débat sur la laïcité<sup>1</sup>». À cela s'ajoute l'intervention d'associations comme le Centre laïque arabo-musulman (Clam) qui indique que «l'affaire Rushdie ou celle du foulard ne sont pas seulement des événements ponctuels. [Cela] démontre l'existence de tensions réelles, d'autant plus préoccupantes qu'elles sont exploitées politiquement par certains milieux religieux<sup>2</sup>».

En mai 2003, la polémique ressurgit suite à la volonté de l'Athénée Bruxelles II (Laeken), soutenu par le ministre Hazette (MR), de stipuler dans son règlement d'ordre intérieur l'interdiction du port de tout couvre-chef dans l'établissement scolaire. Si l'interdiction porte sur tout couvre-chef, incluant le voile, les justifications associées à la mesure reprennent d'autres revendications comme le refus de jeunes filles voilées «d'aborder certains sujets au cours (de biologie, par exemple) ou de participer aux exercices de gymnastique» comme le développe le directeur de l'Athénée Bruxelles II<sup>3</sup>. *De facto*, le voile n'est donc pas interdit par seul principe reposant sur une interdiction simple du port de tout couvre-chef. En toute nuance, c'est parce que le voile, en tant qu'objet, est construit socialement et assimilé à «l'emblème» d'une revendication plus large du refus de participer à certains cours et d'en critiquer leur contenu qu'il se voit proscrit des établissements scolaires. L'interdiction du port de tout couvre-chef est en soi un moyen avancé par la direction pour «rappeler le caractère neutre de l'établissement ainsi que son projet pédagogique d'émancipation» comme l'indique le directeur de l'Athénée Bruxelles II<sup>4</sup>. Pour les jeunes filles voilées, cette mesure est une atteinte à leurs droits démocratiques et à la liberté de vivre leur religion.

De même, en 2004, la question de l'absentéisme à l'école est évoquée dans le débat politique : «[je] ne pense pas que le foulard constitue une difficulté. En revanche, le cours de gym et le cours de natation doivent impérativement être suivis. L'égalité homme-femme et la mixité constituent des éléments essentiels de notre société démocra-

1. Delvaux B., Simon C. et Delfosse L., «Comment voient-ils les années 1990? Les étoiles qui ont pâli les étoiles qui montent», *Le Soir*, 2 janvier 1990.

2. Vandemeulebroucke M., «Les laïque musulmans s'organisent...», *Le Soir*, 14 février 1990.

3. Burette N., «Pas de foulard à l'école! Manifestation», *La Libre Belgique*, 16 mai 2003.

4. *Ibid.*

tique européenne et doivent être respectées» comme le souligne Élio Di Rupo (PS)<sup>1</sup>.

Il reste donc difficile de mesurer la part que prend la polémique sur le port du voile à l'école dans un débat politique ou national plus large sur la société belge: est-ce un supra-débat ou une polémique dans un débat plus large? «Le port du voile dans les établissements scolaires est au cœur de tous les débats», notamment celui de l'avenir de la démocratie comme l'indique Dodeur, préfet Athénée royal Bruxelles II Laeken<sup>2</sup>. Au même titre, «[a] chaque fois que le port du voile à l'école est mis en cause, cela provoque controverse et polémique [tant sur] le principe de neutralité privilégié par la Belgique [que sur] les vertus profondément émancipatrices de l'école<sup>3</sup>». Ces arguments se maintiennent lors des manifestations de 2006 en questionnant la démocratie et l'équilibre difficile entre neutralité de l'État et libertés religieuses.

Enfin, en 2009 et 2010, le voile se voit inscrit dans un débat plus large sur la laïcité en Belgique, sur le débat concernant le modèle de société que souhaite promouvoir la Belgique entre interculturalité et multiculturalité ainsi que sur le débat de la frontière entre l'espace public et l'espace privé et la neutralité de l'État, notamment au regard de la considération de la femme dans la société.

### ***Les techniques argumentatives: analyser les résultats***

De nos résultats, nous relevons quatre points importants.

D'abord, cette relation entre le port du voile et la pudeur n'est pas nouvelle et ne se limite pas à la question actuelle de l'islam en Belgique ou en Europe et au port du voile dans les écoles, ni même exclusivement aux préceptes religieux. Les sociétés dites «à honneur» (Pitt-Rivers, 1997; Burguière, 1998) ont toujours fonctionné sur ce type de paradigme de la pudeur avec des consignes plus ou moins affirmées et imposées aux femmes de dissimulation de leur corps. L'analyse argumentative rejoint d'ailleurs les études préalables sur cette relation à la pudeur: on y distingue un «espace domestique», avec une forte présence, voire pression, familiale, qui se veut cependant rassurant et un «espace extérieur» hostile, alors, «où la vertu des femmes du groupe est sans cesse menacée» (Burguière, 1998, p. xxx).

1. Vaes B., 2004, «Entretien – Elio Di Rupo: "Changer de culture!"», *Le Soir*, 5 janvier 2004.

2. Stagiaire, «Il faut préserver la démocratie», *op. cit.*

3. Crivellaro R., «Ne plus se voiler la face», *La Libre Belgique*, 11 août 2005.

Ensuite, le recours aux précédents sur le voile, essentiellement, au travers des études des textes du Coran et de la place de la femme, et plus particulièrement, de Kadija, la compagne du Prophète, Mahomet (Mernissi, 2010; Cinq-Mars, 2004) est prégnant. Comme le soulignent Chateauraynaud et Doury, «la catégorisation d'un événement antérieur comme "précédent" sert de point de départ à des argumentations qui presupposent – ou appellent de leurs vœux – le caractère cumulatif de la connaissance par l'expérience» (2010, [en ligne]). De plus, celui-ci «peut [...] servir à générer, non simplement des contextes d'interprétation et d'évaluation de la situation présente, mais des processus de prédiction susceptibles d'influencer la décision» (Chateauraynaud, Doury, 2010, [en ligne]). Le précédent français est à ce titre constamment utilisé (pour une analyse sur la neutralité belge et la laïcité française, voir chapitre suivant). Au niveau des résultats, ce n'est donc pas tant l'importance de la comparaison en termes de fréquences d'articles qui importe, mais la longévité et la récurrence de la comparaison (parfois manifestée de façon minime par une phrase ou un mot dans un article).

De même, l'argument d'autorité (Perelman, 1988, p. 410) peut venir renforcer le recours aux précédents : «il existe une série d'arguments, dont toute la portée est conditionnée par le prestige. La parole d'honneur, donnée par quelqu'un comme unique preuve d'une assertion, dépendra de l'opinion que l'on a de lui comme homme d'honneur» (Perelman, 1988, p. 410). Nous constatons également différents types d'autorités dans notre corpus que ce soit «certaines catégories d'hommes» (religieux, essentiellement, dans notre étude) ou une forme «impersonnelle» d'autorité (le Coran, dans notre cas ou la religion) (Perelman, 1988, p. 413).

Enfin, la temporalité de l'argumentation et la rupture argumentative sont présentes dans notre corpus. En effet, si les deux premières évolutions de l'argumentation sur le port du voile et sa définition sont relativement distinctes, toutes les définitions se mélangent et la polémique tend à se complexifier, essentiellement, pour deux raisons identifiées, autour des années 2004-2005. *Primo*, si, avant 2005, l'école est le catalyseur de la polémique, post-2005, le catalyseur devient la société belge dans son ensemble. La polémique en questionne l'avenir, marqué par un débat récurrent sur la laïcité. La polémique, loin de l'école, fait surgir une argumentation sur un «racisme ambiant» en Belgique mettant au banc l'argumentation contre le voile.

## Conclusion : argument «épiphenoménal» et scénarisation du vivre-ensemble

Pour conclure, nous souhaitons mettre en évidence une réflexion en trois temps qui nous semble essentielle dans l'étude argumentative sur la polémique du port du voile à l'école en Belgique et sur l'argumentation «épiphenoménale».

D'abord, nous distinguons quatre logiques argumentatives hiérarchiques différentes entre la polémique sur le port du voile à l'école et d'autres débats associés. Le voile peut être lu comme *dénominateur* à d'autres débats de société («celui qui désigne») : «le voile génère», «le voile provoque un débat sur». Il peut également être argumenté comme *multiplicateur* («celui qui amplifie») : «ramener le problème du foulard à sa juste dimension». Il peut aussi être pris comme *justificateur* à d'autres débats («celui qui justifie») : «manifestation d'autres revendications», «refus de suivre des cours». Le voile peut enfin être entendu comme *épiphenomène* («celui qui fait partie d'un tout») : ce «ne sont pas des événements ponctuels», «au sein d'un débat de société plus large».

Ensuite, nous constatons dans l'étude argumentative la recherche récurrente de la justification ultime ou de la cause ultime, voire d'une seule causalité pour expliquer la polémique. En ce sens, les jeunes filles portent, pour les uns, le voile par obligation et, pour les autres, par choix et en toute liberté. Ces distinctions argumentatives et ces recherches causales sont répétitives, longitudinales depuis plus de vingt ans et principales, comme le montre notre analyse des dossiers (Figure 6). Toutefois, comme le souligne Maffesoli, «ce que nous montrent l'observation [...] de la vie quotidienne c'est que tout est en mouvance, tout fluctue. Ce qui, *stricto sensu*, complique la simple causalité» (2006, p. 83). C'est également en substance ce que nous donne à voir l'étude de polémiques par l'argumentation autour du port du voile à l'école en Belgique. La saturation de la polémique par ce type d'arguments ne masque toutefois pas une réalité beaucoup plus complexe : «toutes choses étant causées et causerantes, aidées et aidantes, médiates et immédiates, et toutes s'entretenant par un lien naturel et insensible qui lie les plus éloignées et les plus différentes, [il est tenu pour] impossible de connaître les parties sans connaître le tout, non plus que de connaître le tout sans connaître particulièrement les parties» (Pascal, 1925, p. 88).

Enfin, en étant réflexif vis-à-vis des quatre logiques argumentatives identifiées (*dénominateur*, *multiplicateur*, *justificateur*, *épiphenomène*), la construction argumentative sur le voile au départ d'une de ces logiques

produira, d'une part et en toute hypothèse, des visions et des scénarisa-  
tions du présent et du futur – appuyées par le recours aux précédents, par  
exemple – différentes, complexes et multiples. D'autre part, cette même  
construction argumentative conduira à penser des manières diverses  
de «gouverner le port du voile à l'école», impliquant des causes et des  
conséquences hétérogènes, variées, voire opposées, sur la considération de  
cette polémique – et donc des débats qui se développent dans les arènes  
publiques – dans les agendas politiques et, bien entendu, dans la prise de  
décision et dans le choix du modèle de vivre-ensemble. Au même titre  
que nous identifions une «mise en risque» des dangers dans la gestion des  
risques collectifs, nous voyons une «mise en incertitude» de la polémique  
du voile par une scénarisation des conséquences sur la société et, donc,  
sur le vivre-ensemble en Belgique.